

Compte-rendu UFSE CGT du CSA de réseau des DDI du 18 mars 2026

Premier CSA de réseau des DDI (DDETS/PP, DDPP, DDT/M) de l'année, sous la présidence du secrétaire général (SG) du ministère de l'intérieur. (MI).

Les élu.es CGT lisent la déclaration préalable jointe, intervenant notamment sur la situation internationale préoccupante, sur son impact sur le pouvoir d'achat, sur les problématiques de paye et de rémunération que connaissent de trop nombreuses et nombreux agents, notamment contractuel.les, en DDI (et cela, pour plusieurs ministères : agriculture (MASA), ministères sociaux (MSO), écologie (MTE),...), sur la « réintégration » forcée de certain.es agent.es dans le périmètre de leur ministère d'origine, contrairement aux promesses faites, ou encore sur un énième projet de loi portant extension du pouvoir des préfet.e-s, prévu pour le printemps, qui leur accorderait une quasi-immunité pénale dans l'usage de leur « droit de dérogation ».

En réponse à la CGT et autres organisations syndicales, le secrétaire général du MI indique que « vous avez tous insisté sur le conflit international et les conséquences notamment sur le prix de l'énergie. Le gouvernement est très mobilisé. La situation peut encore empirer avec un possible blocage de la mer rouge, qui diminuerait de 12 % de plus le trafic pétrolier international. La France et l'Europe cherchent une voie d'apaisement. Ce n'est pas simple ».

Personne ne dit que c'est simple, mais le fait est que le gouvernement ne fait rien, ni pour apaiser la situation internationale et éviter l'enlisement guerrier, ni pour soulager le pouvoir d'achat et augmenter les salaires (à commencer par celui de ses propres agent.es?)

Pour le SG, « Le budget 354 (le budget de fonctionnement de l'administration territoriale de l'Etat) n'est pas parfait mais on est plutôt satisfaits d'avoir obtenu une fois encore pour l'ATE des arbitrages positifs compte-tenu du contexte général. On a pas honte de le présenter devant vous ». Nous reviendrons dessus en séance (cf. ci-dessous), mais les grand.es chef.fes sont satisfaits avec peu....

Enfin, et contrairement à des engagements pris en bilatérale, le SG du MI refuse d'organiser les réunions d'instance à une autre heure que 14h30 (avec une fin souvent bien après 19h), en renvoyant à des réunions de « pré-instance » qui, comme leur nom l'indique ne sont pas des réunions d'instance et se sur-ajoutent aux calendriers ou à des traitements particuliers des situations individuelles en temps réel. Tout cela traduit un mépris pour les représentant.es du personnel, et, à travers elles et eux, pour les agent.es en DDI. Pour le ministère de l'intérieur (MI), il suffit que les représentant.es du personnel fassent preuve de discipline et raccourcissent leurs interventions pour éviter les réunions qui se terminent très tard : Pour la CGT, le constat est clair, le MI veut museler le dialogue social !

I - BUDGET PROGRAMME 354 (FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT : PREFECTURES ET DDI).

Le secrétaire général du MI indique qu'en 2025, la période des « services votés » (avant que le budget ne soit voté par le Parlement) n'a duré que 6 semaines mais a ralenti la consommation des crédits (limités pendant cette période aux seules dépenses considérées comme indispensables pour le fonctionnement normal de l'Etat). Pour autant, on arrive à la fin à une consommation de 99,7 % de l'enveloppe votée, considérée comme très satisfaisante. En 2025, il y a au d'autres « avancées » indique le MI, comme les crédits EMIR (pour des travaux immobiliers de moins de 100 000 euros – avec une enveloppe portée à 25 M€ en 2025 contre 5 M€ en 2024 ; ou la migration réussie vers Windows 11 de tous les postes de travail en 2025 et le quasi doublement des achats de véhicule en 2025 par rapport à 2024).

En 2026, il y a aussi eu une période de « services votés » en l'absence de budget. Le ralentissement a été moins fort qu'en 2025 indique le MI, et ce malgré l'absence de loi de finance. Au titre du « hors T2 » (donc hors rémunération), le ministère de l'intérieur qualifie le budget de « préservé » pour la 3^{ème} année consécutive avec une augmentation de 3,03 %, fléché sur des investissements immobiliers et informatiques. Par exemple, une enveloppe de 6 M€ pour des gros travaux immobiliers. Le MI se félicite également de moindres dépenses en matière de loyers : 10 M€ de loyers en moins en 2025, 6 M€ en 2026.

Pour la CGT, **le MI se félicite de l'augmentation d'un peu plus de 3 % du budget du BOP 354... Mais en oubliant de dire que cette hausse est portée quasi exclusivement par des dépenses d'investissement...** Dépenses d'investissement **qui ont pour objet principal de réduire les « coûts »** donc de faire des économies de long terme. Si personne ne conteste l'objectif de réduire les consommations et coûts énergétiques, dans un contexte de réchauffement climatique et de tensions sur les approvisionnements en énergie, d'autant que cela participe aussi du confort, en revanche **nous contestons les regroupements immobiliers qui réduisent la surface disponible. Rappelons que la diminution de 2 % de la surface mise à disposition de l'ATE est un objectif de la loi de finances !** Avec les conséquences que l'on sait en termes de bureaux petits et partagés, donc de conditions de travail et d'accueil des usager·e·s, ou avec des immeubles plus éloignés des gares ou centre-villes, ou encore avec des regroupements de sites qui éloignent les services des usagers....

Mais la CGT, comme les autres OS, note surtout la stabilité, en euros (on dit aussi en valeur) des dépenses de fonctionnement. Donc une baisse en réel, du niveau de l'inflation et il n'est pas la peine d'être un.e très grand.e économiste pour supposer une forte inflation dans le contexte de crise internationale et de tensions sur les prix de l'énergie.. Et **la réalité derrière ce choix, ce sont des agents qui ne peuvent pas sortir faute de véhicule disponible, des documentations défilantes avec parfois des non-réabonnements à des revues indispensables, des formations refusées puisque trop coûteuses en frais de déplacement** (ou une pression mise sur les agent.es pour y renoncer), **des politiques restrictives en matière de restauration collective, des photocopieuses trop souvent en rade, un parc informatique vieillissant, des EPI pas toujours fournis....**

Enfin, demandons aussi plus de transparence notamment au niveau local sur répartition préfectures / DDI et du coût de tel ou tel véhicule par exemple...

Pour le MI, difficile d'avoir des données distinguant préfectures et DDI car l'« ATE ne fait plus qu'un et il y a une mutualisation des dépenses au niveau départemental ». Mais rassurons-nous : « Les économies de loyer ont pour objet de libérer des crédits pour autre chose. Investir pour libérer des économies qu'on dépense ailleurs. Toutes les économies de loyer sont utilisées ailleurs. »

II - DÉCONCENTRATION DES MESURES DE GESTION INDIVIDUELLE

L'objectif est de renforcer la déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agent.es contractuel.les exerçant leurs fonctions dans les DDI avec plusieurs mesures de gestion courante dont quelques nouvelles et un décret du 20 août 2025 et deux arrêtés interministériels du même jour.

Suivant les ministères, les matières déconcentrées ne sont pas exactement les mêmes mais comprennent par exemple **le renouvellement de détachement, la démission, le licenciement en cours de période d'essai, l'autorisation de la prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge, le recrutement des contractuels, le congé de naissance, etc.** Sont exonérés pour les MSO les agent.es de l'inspection du travail (sans qu'il soit bien clair de savoir si les assistant.es de contrôle ou les agent.es des services de renseignement en droit du travail, membres du système d'inspection du travail, sont concerné.es ou non...)

Pour tout le monde, la gestion de la paye reste centralisée au niveau des administrations centrales.

Position CGT : il est regrettable d'avoir obtenu les documents concernant le point en question à peine 3 heures avant le CSA concernant les MSO... Sur le fond, **certes il faut de la proximité et de la simplicité, mais il faut surtout des services en capacité de répondre aux agent.es,** notamment par exemple sur la paye... Une nouvelle fois, **le problème n'est pas tant la déconcentration au niveau local, que le fait de confier au MI les gestions d'événements de carrière** concernant les agent.es des différents ministères métiers : agriculture, écologie, CCRF, santé-cohésion sociale, travail-emploi,... avec un risque de perte de compétence des ministères métiers et un renforcement encore du pouvoir des préfet.es et des SGCD (donc pas d'uniformité sur le territoire...). Par ailleurs, **les SGCD n'arrivent déjà pas à gérer le quotidien, faute de moyens humains...** Donc sans renforcement des effectifs des SGCD, cela ne risque pas de fonctionner... Une nouvelle fois, **ce que nous demandons surtout c'est la réintégration des fonctions supports dans les directions métiers, avec des moyens humains suffisants pour pouvoir gérer le quotidien et répondre aux questions des agent.es...** Dans ce cadre, effectivement il serait alors bien que les décisions du quotidien puissent être prises à l'échelon local.

Pour l'administration, **l'impact sur la charge de travail des SGCD ne devrait pas être important parce qu'on ferait alors des économies d'aller-retour**, on aurait fluidification des échanges et une simplification des prises de décision parce que des décisions du quotidien n'auront pas à attendre la validation d'une administration centrale. Par ailleurs, pour le MI, **il faut que les administrations centrales se recentrent sur le pilotage et pas sur la gestion quotidienne du moindre contrat**. Constat partagé avec les OS qu'il existe de grosses marges d'amélioration de la paye, dans tous les ministères... Les SGCD perdent du temps avec trop de SI-RH différents, au détriment du suivi individuel des agents. D'où les travaux de convergence, au long cours. LA DRH du MI indique « On suit comme le lait sur le feu les indicateurs de qualité de la paye : les indus et les acomptes mais on a des indicateurs qui sont en amélioration assez sensible ».

III - REORGANISATION DU RESEAU DE LA CCRF

Pas de scoop lors de ce CSA concernant **le devenir des agent.es de la CCRF actuellement positionné.es en DDI puisqu'aucune décision n'est prise et qu'il est renvoyé à un arbitrage du premier ministre**, après le rendu d'un rapport commun inter-inspection entre les inspections générales du MI et de la CCRF.

Toutefois, **nous assistons à un surprenant échange de vues totalement divergentes entre la représentante de la direction générale de la CCRF et le SG du MI. Pour la CCRF, une nouvelle organisation s'inscrirait dans un « État efficace »**. A ce stade, rien n'est décidé, le chantier n'a pas commencé. La CCRF a imaginé plusieurs scénarios mais il s'agit d'un travail interministériel (préfets, Bercy, DDI,...) et il faudra un arbitrage du premier ministre. La cour des comptes dans un rapport de 2025 a imaginé plusieurs hypothèses. La CCRF a présenté une « hypothèse intermédiaire », non validée. **Ce scénario, présenté comme médian viendrait à laisser physiquement les agent.es dans les départements, dans des UT départementales ou bi-départementales mais sous l'autorité du/ de la préfet.e de région (et d'un directeur ou d'une directrice régionale?)**

Pour le MI, tout au contraire « *on a été mis devant le fait accompli* ». Le ministre de l'intérieur et le ministre des comptes publics ont échangé et vont lancer une mission conjointe IGA/IGF pour déterminer le modèle le plus optimal. « *Sans contester le besoin de contrôles plus centrés par exemple sur les plate-formes* », **pour le MI, il ne faut pas dégrader « le réseau territorial » et les services déconcentrés de la CCRF qui d'ailleurs joue un rôle structurant pour les DDI**. Le ministère de l'intérieur a préparé des notes pour « *à peu près tout le monde* » dit le SG au sein de l'État pour montrer à quel point « on tient à ce réseau territorial et il serait paradoxal, au moment où on veut renforcer l'échelon départemental, de retirer des fonctionnaires de ce niveau pour les mettre ailleurs »

Pour la CGT : **pas de fausse polémique, personne ne nie, et surtout pas les organisations syndicales, qu'il faille une présence d'agent.es de l'État dans les départements** et des contrôles au plus près du terrain, des usagers et usagers... Mais **le problème, comme d'ailleurs pour d'autres ministères c'est la mise sous tutelle de fait du MI de l'ensemble des autres ministères de l'ATE**. Nous sommes favorables à des directions régionales et départementales de périmètre ministériel, avec des fonctions supports intégrées.

IV – POINT SUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Les textes seront présentés au CSAR des DDI du 18 mai. Les OS ont obtenu, à leur demande, les effectifs de référence par service (et donc l'information suivant laquelle le vote sera sur liste – plus de 100 agent.es, ou sur sigle – moins de 100 agent.es), avec le nombre de femmes et d'hommes.

Le projet d'instruction « élections professionnelles 2026 » aux services est en cours de rédaction, il sera présenté le 18 mai au CSA de réseau des DDI et va servir de guide pour les élections blanches.

Les OS alertent sur l'absence de communication sur ces élections professionnelles par l'administration.

La DRH du MI se veut rassurante : « on va faire beaucoup de communications sur les élections professionnelles, dès les élections politiques passées »

IV RENOIRH-D-ATE

Il s'agit d'une application qui vise à consolider et centraliser au sein d'une application unique, les informations des applications RH des 5 ministères de l'ATE, afin de faciliter l'analyse de données pour la production des indicateurs du RSU des DDI (actuellement trois SI-RH distincts donc du travail supplémentaire pour les SGCD).

Cette année, RENOIRH-D-ATE devrait permettre l'établissement d'un rapport dédié aux élections professionnelles pour fiabiliser les données des agents de DDI, qui sera disponible en avril. Il y aura deux référents par SGCD qui auront un compte leur permettant d'y accéder avec leur carte agent

Derrière les beaux discours du MI qui se veulent rassurants, **il y a la réalité de terrain : les baisses d'effectifs continuent, les réformes successives ont dégradé les conditions de travail des agent.es**, la non adéquation des moyens aux missions continuent de dégrader ces conditions de travail, la maltraitance institutionnelle est bien réelle !

Les prises de position de la CGT dérangeant, le MI s'agace quand nous prenons la parole :

La CGT continuera de refuser de participer aux pré-réunions de l'administration : les pré-instances ne sont pas des instances formelles !

La CGT continuera à dénoncer la maltraitance dont sont victimes les agent.es !

La CGT ne courbera pas l'échine devant un ministère qui veut toujours plus de pouvoir mais sans être en capacité de l'assumer et systématiquement au détriment des agent.es !